

Comment participer à l'Assemblée générale ?

Les actionnaires de Wendel se réunissent en Assemblée générale au moins une fois par an.

Cette réunion en présentiel fait également l'objet d'une retransmission en intégralité, en direct et en différé, par *webcast* accessible sur le site Internet de Wendel. Toutes les informations relatives aux Assemblées générales sont disponibles sur le site Internet de Wendel à la rubrique <https://www.wendelgroup.com/fr/assemblees-generales/>.

Les conditions à remplir pour voter

Tout actionnaire a le droit de participer à l'Assemblée générale. Ce droit est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire au plus tard le 2ème jour ouvré précédant l'Assemblée.

L'actionnaire qui souhaite participer à l'Assemblée doit justifier de la propriété de ses actions comme suit :

■ pour les actions au nominatif : par l'inscription de ses actions dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par la Société Générale ;

■ pour les actions au porteur : par l'inscription en compte de ses actions, en son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans son compte titres, tenu par l'intermédiaire habilité.

Modes de participation à l'Assemblée générale

L'actionnaire peut :

1. assister personnellement à l'Assemblée et se rendre à l'adresse indiquée dans la convocation ; ou
2. y participer à distance.

Les démarches nécessaires pour participer à l'Assemblée peuvent être effectuées :

 par Internet, ou

 par voie postale, en retournant le formulaire unique de vote ou de procuration

L'actionnaire choisit l'une des options suivantes :

- demander une carte d'admission pour assister personnellement à l'Assemblée ;
- exprimer son vote à distance ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ;
- donner pouvoir à un tiers (toute personne physique ou morale de son choix).

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Assister à l'Assemblée

L'actionnaire qui souhaite assister personnellement à l'Assemblée générale doit faire une demande de **carte d'admission**, par Internet ou par voie postale .

Le jour de l'Assemblée, l'actionnaire devra justifier de sa qualité d'actionnaire et de son identité.

Démarches par Internet

L'actionnaire peut effectuer ses démarches par Internet.

Actionnaires au nominatif

1. se connecter sur le site Sharinbox <https://sharinbox.societegenerale.com> ;
2. sélectionner « Wendel » dans l'encart « Assemblée générale » et cliquer sur « Répondre » ;
3. suivre les instructions et cliquer sur « Participer ».

Actionnaires au porteur

1. se connecter, avec ses identifiants habituels, sur le portail Internet de son intermédiaire bancaire ou financier ;
2. cliquer sur l'icône Votaccess qui apparaîtra sur la ligne correspondant aux actions Wendel et suivre la procédure indiquée à l'écran.

L'intermédiaire bancaire ou financier doit avoir adhéré au système Votaccess pour vous proposer ce service. À défaut, l'actionnaire peut indiquer son mode de participation à l'Assemblée via le formulaire papier.



Démarches par voie postale

L'actionnaire peut effectuer ses démarches en complétant le formulaire décrit ci-dessous, qui doit être adressé à la Société Générale.

À noter : les formulaires complétés et signés ne doivent pas être adressés directement à Wendel.

Actionnaires au nominatif

L'actionnaire reçoit directement le formulaire, qu'il convient de compléter, dater, signer et envoyer à la Société Générale à l'aide de l'enveloppe T fournie (l'adresse de la Société Générale est mentionnée directement sur l'enveloppe).

Actionnaires au porteur

L'actionnaire doit demander à son intermédiaire bancaire ou financier de lui adresser le formulaire. Il est à compléter, dater, signer et à retourner à l'intermédiaire bancaire ou financier. Ce dernier se chargera ensuite de le transmettre à la Société Générale, accompagné d'une attestation de participation.

Vous assistez personnellement à l'Assemblée et demandez une carte d'admission

ÉTAPE 1

OU

Vous votez par correspondance

OU

Vous donnez pouvoir au Président de l'Assemblée

OU

Vous donnez pouvoir à un tiers, en indiquant ses coordonnées complètes

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

JE DÉSIRES ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

WENDEL
Société européenne à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 177.847.988 €
2-4 rue Paul Cézanne - 75008 - PARIS - FRANCE
572 174 035 RCS PARIS

Assemblée Générale Mixte
Combined General Meeting

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account
Vote simple
Single vote
Nominatif
Registered
Vote double
Double vote
Porteur
Bearer
Nombre d'actions
Number of shares
Nombre de voix - Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Non / No ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Abs. ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
20
Non / No ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Abs. ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
30
Non / No ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Abs. ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
40
Non / No ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Abs. ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
41 42 43 44 45 46 47 48 49 50
Non / No ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Abs. ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Si vous souhaitez voter « pour »
vous ne devez cocher aucune case ;
les cases doivent être cochées
uniquement si vous souhaitez voter
« non » ou vous abstenir

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :
In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:
- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. / I appoint the Chairman of the general meeting ☐
- Je m'abstiens. / I abstain from voting ☐
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi (4)) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom ☐
/ I appoint (see reverse (4)) Mr. Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
To be considered, this completed form must be returned no later than:
sur 1^{ère} convocation / on 1st notification 12 mai 2025 / May 12, 2025
sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification

à la banque / to the bank

« Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'Assemblée Générale »
"If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting"

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE
CHAIRMAN OF THE GENERAL
MEETING
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
pour me représenter à l'Assemblée
Cf. au verso (4)
to represent me at the above mentioned Meeting
M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.

CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné
et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution,
no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

ÉTAPE 2

Vérifiez vos coordonnées

ÉTAPE 3

Datéz et signez

ÉTAPE 4

Envoyez votre formulaire à la Société Générale (actionnaires au nominatif et porteurs de parts du FCPE Wendel) ou à votre intermédiaire bancaire ou financier (actionnaires au porteur)

Précisions en cas de pouvoir à un tiers (autre que le Président de l'Assemblée)

Si l'actionnaire souhaite donner pouvoir à un tiers (autre que le Président de l'Assemblée), il doit :

1. indiquer précisément *via* Internet ou *via* le formulaire papier, l'identité du mandataire ainsi que ses coordonnées complètes (nom, prénom/raison sociale et adresse de la personne qui votera au nom de l'actionnaire) ; et

2. informer le mandataire dès que possible du pouvoir qui lui est donné.

L'actionnaire peut révoquer son mandataire, étant précisé que la révocation devra être faite dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation.

Comment s'informer et s'exprimer dans le cadre de l'Assemblée générale ?

Inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour

Tout actionnaire disposant de la fraction du montant nominal du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce peut demander l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée par les actionnaires remplissant les conditions prévues aux articles R. 225-71 et R. 225-73 du Code de commerce doivent être reçues par Wendel, au siège social, à l'attention du Secrétariat général, 2-4 rue Paul Cézanne, 75008 Paris, France, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par e-mail à l'adresse relationsactionnaires@wendelgroup.com.

La demande d'inscription de points doit être motivée et accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.

La demande d'inscription de projets de résolution devra être accompagnée du texte des projets de résolution ainsi que d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen à l'Assemblée des points et des projets de résolution proposés est subordonné à la justification d'une nouvelle attestation d'inscription en compte des titres du demandeur au 2ème jour ouvré précédant l'Assemblée. Les points et le texte des projets de résolution dont l'inscription aura été demandée par les actionnaires sont publiés sur le site Internet de la Société. Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, la Société peut publier un commentaire du Directoire.

Questions écrites

L'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites avant l'Assemblée doit adresser ses questions à Wendel, à l'attention du Secrétariat général, 2-4 rue Paul Cézanne, 75008 Paris, France, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par e-mail à l'adresse relationsactionnaires@wendelgroup.com.

Pour être prises en compte, ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Directoire répondra à ces questions écrites soit au cours de l'Assemblée, soit via le site Internet de la Société, une réponse commune pouvant être apportée aux questions qui présentent le même contenu.

Documents et informations

Une brochure de convocation reprenant l'ensemble des informations utiles à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale est adressée aux actionnaires nominatifs, et également mise à disposition du public sur le site internet de la Société (<https://www.wendelgroup.com/fr/assemblees-generales>).

Les documents prévus par le Code de commerce pourront être consultés à compter du 21ème jour précédant l'Assemblée générale, sur le site Internet à l'adresse susvisée.

Si l'actionnaire souhaite recevoir ces documents par e-mail ou par voie postale, il peut en faire la demande en renvoyant le formulaire dédié, disponible en dernière page de la brochure de convocation.